



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à la résolution no 13-231, la session régulière du mois de mars se tiendra le lundi 3 mars 2014 à 19 h 30.

COLLECTES DES DÉCHETS, MATIÈRES RECYCLABLES ET MATIÈRES COMPOSTABLES

Nous vous rappelons que les bacs doivent être placés au chemin la veille au soir.

NOUVELLE CONSTRUCTION AU TERRAIN DE JEUX

La construction actuelle du pavillon des loisirs au parc municipal remplacera le vieux bâtiment existant. Il servira d'abri pour les patineurs, de vestiaire pour les baigneurs. Il contiendra aussi une salle de 65 places pour la population désirant un tel espace lors de rencontres familiales ou autres avec cuisine attenante. Il y aura aussi un endroit pour remiser des équipements de la ville. Cet édifice sera donc polyvalent et permettra de mieux répondre aux besoins de notre population dès le printemps prochain.

INTERDICTION DE STATIONNER DANS LES RUES PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE

Nous rappelons à la population, qu'en vertu de l'article 49 du Règlement général G-100 de la Ville de Kingsey Falls, il **est interdit** de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur un chemin public ou un stationnement public de la municipalité **entre 00 h 00 et 7** assurer le dégagement rapide des voies de circulation et des trottoirs.

DÉNEIGEMENT DES BORNES-FONTAINES

Nous remercions les contribuables qui déneigent les bornes-fontaines tout en dégagant leur cour. Même si les employés municipaux dégagent les bornes-fontaines le plus tôt possible après une chute de neige, nous demandons à ceux qui ne désirent pas les dégager de ne pas les ensevelir sous la neige en pelletant ou en nettoyant leur entrée avec une souffleuse. Cela pourrait augmenter le délai d'intervention des pompiers lors d'un incendie. Merci de votre collaboration.

DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES

Afin d'éviter des inconvénients et des accidents, nous vous demandons de ne pas mettre la neige de vos entrées de cour dans la rue ou sur le trottoir. En durcissant, ces amas de neige peuvent endommager l'équipement de déneigement et même causer des blessures à l'opérateur. Ces amas peuvent également causer une déviation imprévue de l'équipement et causer une collision avec un véhicule circulant en sens inverse.

PISTES DE SKI DE FOND

Cette année encore, la municipalité entretient un réseau de pistes de ski de fond.

Nous vous rappelons que ces pistes sont destinées **exclusivement au ski de fond**. Pour la marche, vous pourrez utiliser les sentiers destinés aux chevaux et aux marcheurs ou la piste cyclable.

Il est **strictement interdit** d'utiliser les pistes de ski de fond et les sentiers pour les chevaux pour faire du VTT ou de la motoneige.

Une carte en couleur indiquant les sections des pistes réservées aux skieurs et celles réservées aux chevaux et aux marcheurs est disponible au bureau municipal ou sur le site internet de la ville au www.kingseyfalls.ca.

PATINOIRE EXTÉRIEURE AU TERRAIN DE JEUX

La Ville a installé la patinoire extérieure au terrain de jeux. Lorsque le mercure le permet, la patinoire est ouverte selon l'horaire suivant :

du lundi au jeudi inclusivement : de 18 h à 21 h;
le vendredi : de 18 h à 22 h;
le samedi et le dimanche : de 13 h à 17 h;
et de 18 h à 21 h.



Le patin libre se fait de 18 h 00 à 19 h 30 alors que le hockey libre prend le relais de 19 h 30 à 21 h 00. Cet arrangement permet aux parents de venir avec de jeunes enfants. Les fins de semaine, le patin libre se fait de 13 h à 14 h 30 et de 18 h à 19 h 30. Le reste des périodes de glace est laissé au hockey libre. L'horaire peut être modifié sans préavis si une situation particulière le requiert.

On peut mettre ses patins dans un bâtiment chauffé qui dispose de toilettes.

Prenez note que les samedis et dimanches matin, on peut patiner mais le bâtiment de service n'est pas ouvert et il n'y a aucune surveillance. Les patineurs s'y engagent à leurs risques. Si la situation le requiert, il est possible qu'il y ait du déneigement et de l'arrosage les samedis et dimanches matin. On demande alors aux patineurs de libérer la glace pour accélérer le travail des employés.

Si la température le permet, la patinoire sera ouverte les après-midis, de 13 h à 17 h, durant la semaine de relâche scolaire, du 3 au 7 mars prochain.

RÉCUPÉRATION – Huiles usées et peintures

La municipalité offre un service continu de récupération des huiles usées et peintures. Le dépôt se fait à l'extérieur de l'atelier municipal, 57 boulevard Kingsey. Les palettes sont situées sur le côté opposé à la caserne.

IMPORTANT : Vous devez placer les liquides dans des **contenants solides et fermés hermétiquement (pas de contenant en verre)**. De plus, vous devez **identifier sur le contenant ce qui se trouve à l'intérieur** (huile, peinture, solvant, etc.) lorsqu'il ne s'agit pas du contenant original.

Nous vous rappelons que les contenants vides de peinture se recyclent aussi. Pour connaître les règles à suivre avant de récupérer ces contenants et le meilleur endroit où en disposer, nous vous invitons à consulter le site www.ecopeinture.ca, dans la section *contenants vides*.

Récupération de piles et cartouches d'imprimantes au bureau municipal

DÉPÔT POUR LAMPES FLUOCOMPACTES ET TUBES FLUORESCENTS

Dans son souci de protéger l'environnement, la ville a signé une entente avec Peintures Récupérées du Québec inc. pour un dépôt destiné aux lampes fluocompactes et tubes fluorescents. Ce dépôt est situé du côté droit du garage municipal, situé au 57 boul. Kingsey où la ville a installé une armoire pour l'entreposage sécuritaire de ces lampes et tubes. Nous demandons donc votre collaboration pour trier correctement les lampes fluocompactes et tubes fluorescents, non cassées et sans emballage, dans les compartiments identifiés à cette fin. Veuillez prendre note que pour des quantités trop importantes de tubes fluorescents, des frais pourront être exigés. Vous trouverez des informations additionnelles concernant le programme RecycFluo sur le site www.recycfluo.ca.

DÉPÔT POUR APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Toujours soucieuse de participer à la protection de l'environnement, la ville a signé une entente avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) pour un point de dépôt destiné aux appareils électroniques comprenant les articles suivants :

- **Ordinateurs portables** : portables, blocs-notes, tablettes électroniques, miniportables, mini-ordinateurs;
- **Ordinateurs de bureau** : terminaux, clients-serveurs légers, serveurs de bureau ou en tour, serveurs lames montés sur bâti;
- **Périphériques d'ordinateur et de consoles de jeux vidéo** : claviers, souris, pavés, lecteurs multimédias, routeurs/modems, disques durs externes, manettes de jeux vidéo, contrôleurs de consoles de jeux vidéo;
- **Dispositifs d'affichage** : téléviseurs, écrans d'ordinateur, écrans de télévision en circuit fermé, ordinateurs tout-en-un, tableaux intelligents, tablettes graphiques avec écran > 10 po, dispositifs d'affichage portables > 10 po;
- **Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques** : téléphones conventionnels avec ou sans fil, téléphones à haut-parleurs ou de conférence, répondeurs téléphoniques à cassette ou numériques;
- **Appareils cellulaires et téléavertisseurs** : téléphones cellulaires, téléphones intelligents, assistants numériques personnels à écran tactile, terminaux mobiles, téléavertisseurs;
- **Imprimantes de bureau, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau** : appareils de bureau, y compris : imprimantes avec station d'accueil pour appareils photo, imprimantes d'étiquettes, de code-barres et de cartes, imprimantes thermiques, numériseurs de cartes professionnelles, de chèques et de diapositives;
- **Équipement TI posé au sol** : appareils posés au sol, y compris : imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs, appareils multifonctions, serveurs, routeurs;
- **Systèmes audio/vidéo portables/personnels** : radios AM/FM/par satellite, radios-réveils, chaînes stéréo, magnétophones/enregistreurs de disques, lecteurs MP3, stations d'accueil pour baladeurs et téléphones intelligents, haut-parleurs, écouteurs et microphones, appareils photo et cadres numériques, caméras vidéo/web, lecteurs de livres électroniques, systèmes de jeux vidéo, systèmes de localisation (GPS);

- **Systèmes audio-vidéo non portables** : appareils énumérés à la catégorie précédente en version non portable, magnétoscopes (VCR), projecteurs vidéo/numériques, enregistreurs vidéo numériques (DVR) et personnels (PVR), récepteurs numériques câbles et satellites/décodeurs, caméras de sécurité analogiques et numériques, amplificateurs, égalisateurs de fréquence;
- **Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules** : composants audio/vidéo et de localisation du marché secondaire pour véhicules, y compris : radios et lecteurs de DVD, CD ou cassettes, amplificateurs, égalisateurs de fréquence, haut-parleurs, systèmes de lecteurs vidéo, dispositifs d'affichage vidéo, caméras de vision arrière, systèmes de localisation autonomes ou conçus pour être enchâssés;
- **Ensembles de cinéma maison** : équipement audio/vidéo de cinéma maison vendu sous un même emballage provenant d'un fabricant d'équipement d'origine et où figure un seul code-barres.

Consultez la liste complète à recyclerMElectroniques.ca/qc.

Ce dépôt est situé au garage municipal, 57 boul. Kingsey. Vous devez déposer vos articles aux heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi. La collecte s'adresse aux secteurs résidentiel, commercial et industriel.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA (SPAA)

La Ville de Kingsey Falls a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le règlement concernant les animaux.

Nous vous invitons donc à communiquer avec eux en ce qui concerne la gestion des plaintes et des licences. L'adresse de la SPAA est le 691, rue de l'Acadie à Victoriaville (dans le parc industriel). Téléphone : 819-758-4444, Site internet : www.spaavic.com.

| | | |
|-------------------------------|------------------------------|--------------------|
| Les heures d'ouverture sont : | Lundi-mardi-mercredi-jeudi : | 12 h 00 à 17 h 00; |
| | Vendredi : | 12 h 00 à 19 h 00; |
| | Samedi-dimanche: | 11 h 30 à 15 h 30. |

L'ÉQUIPE MUNICIPALE